

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 19-287-1920 nommant M. Bon, agent de la maison Riès et ses fils, membre ad hoc du Conseil d'administration pour la la séance du 6 septembre 1920.

n° 19-287-1920

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 septembre 1920

Numéro JO
n° 287 du 30/09/1920

Date du numéro
30 septembre 1920

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 11 mars 1917, portant réorganisation du Conseil d'administration de la Colonie

Vu l'arrêté du 20 juin 1919, nommant M. Marill, membre suppléant du Conseil d'administration de la Colonie

Vu l'absence de quatre membres notables du Conseil d'administration,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Bon, agent de la maison Riès et ses fils, est nommé membre ad hoc du Conseil d'administration pour siéger dans la séance du 6 septembre 1920, en remplacement de M. Marill, momentanément absent de la Colonie.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

E. LIPPMANN.